

DÉTAILS ET RÈGLEMENTS DE LA LOTO FONDATION 2024

Tirage à prix fixe - numéro de licence : RACJ 1823

Admissibilité

- 1. La vente des billets se fera à compter du 9 novembre 2023.
- 2. Pour participer au concours, il faut être âgé de 18 ans et plus et résider au Québec.

Mode de participation

- 3. Chaque participant à la LOTO FONDATION 2024 de la Fondation Sainte-Croix/Heriot doit compléter un coupon de participation et choisir une option de paiement selon le choix proposé. Le participant est la personne dont le nom apparait sur le coupon de participation du billet de tirage. Le cas échéant, c'est à cette personne que sera remis le prix.
- 4. Chaque coupon de participation doit contenir le nom d'un seul participant.
- 5. À compter du 9 novembre 2023, 0 h 00, les coupons de participation seront disponibles aux bureaux de la Fondation,570 rue Heriot, Drummondville, J2B 1C1.
- 6. 1 250 billets seront mis en vente, numérotés de 001 à 1 250.
- 7. Les billets peuvent être payés selon les modalités suivantes : chèque, carte de crédit, argent comptant ou retenues salariales.
 - a. Chèque : 1 chèque daté payable avant le 15 janvier 2024 ou 3 chèques de 50 \$ datés du 1er janvier 2024, 1er février 2024 et le dernier du 1er mars 2024 ou 8 chèques de 18,75 \$ de février à septembre 2024 au nom de la Fondation Sainte-Croix/Heriot.
 - b. Carte de crédit : un seul versement de 150 \$ ou 8 versements de 18,75 \$ de février à septembre 2024.
 - c. Retenues salariales : 5 \$ par semaine débutant en février 2024 et se terminant en septembre 2024.
- 8. Un chèque sans provision entraine automatiquement le paiement obligatoire de la partie non payée, et ce, dans les 10 jours de la date à laquelle la Fondation Sainte-Croix/Heriot recevra le chèque de l'institution bancaire. Une fois ce délai écoulé, le détenteur du billet devient non-éligible à tous les tirages.
- 9. Le participant doit défrayer la totalité du cout du billet de LOTO FONDATION advenant l'une des situations suivantes : départ, congé, congé sans solde, maladie, retraite, ainsi que toute autre situation non prévue qui mettrait fin à son lien d'emploi avec le CIUSSS MCQ MRC de Drummond.
- 10. Il n'y a pas de limite au nombre de billets qu'une personne peut acheter.



Description des prix

La valeur totale des prix est de 56 000 \$

11. Les dates seront précisées pour chaque prix.

- 1 chèque de 20 000 \$
- 2 chèques de 5 000 \$
- 8 chèques de 1 500 \$
- 9 chèques de 1 000 \$
- 10 chèques de 500 \$

Voir les tableaux des pages suivantes.

DATE ET HEURE DU TIRAGE	DESCRIPTION DU PRIX	ENDROIT DU TIRAGE	DATE ET HEURE ULTIME POUR RÉCLAMER LES PRIX
3 avril 2024 10 h 15	Tirage 1 – Chèque de 5 000 \$ Tirage 2 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 3 – Chèque de 1 000 \$	Bureau – Fondation Sainte-Croix/Heriot 1-1525, boulevard Saint-Joseph, Drummondville QC J2C 2E9	3 avril 2025 10 h 15
1 mai 2024 10 h 15	Tirage 4 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 5 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 6 – Chèque de 500 \$ Tirage 7 – Chèque de 500 \$	Bureau – Fondation Sainte-Croix/Heriot 1-1525, boulevard Saint-Joseph, Drummondville QC J2C 2E9	1 mai 2025 10 h 15



5 juin 2024 10 h 15	Tirage 8 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 9 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 10 – Chèque de 500 \$ Tirage 11 – Chèque de 500 \$	Bureau – Fondation Sainte-Croix/Heriot 1-1525, boulevard Saint-Joseph, Drummondville QC J2C 2E9	5 juin 2025 10 h 15
3 juillet 2024 10 h 15	Tirage 12 – Chèque de 5 000 \$ Tirage 13 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 14 – Chèque de 1 000 \$	Bureau – Fondation Sainte-Croix/Heriot 1-1525, boulevard Saint-Joseph, Drummondville QC J2C 2E9	3 juillet 2025 10 h 15
7 aout 2024 10 h 15	Tirage 15 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 16 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 17 – Chèque de 500 \$ Tirage 18 – Chèque de 500 \$	Bureau – Fondation Sainte-Croix/Heriot 1-1525, boulevard Saint-Joseph, Drummondville QC J2C 2E9	7 aout 2025 10 h 15
4 septembre 2024 10 h 15	Tirage 19 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 20 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 21 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 22 – Chèque de 500 \$	Bureau – Fondation Sainte-Croix/Heriot 1-1525, boulevard Saint-Joseph, Drummondville QC J2C 2E9	4 septembre 2025 10 h 15



2 octobre 2024 10 h 15	Tirage 23 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 24 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 25 – Chèque de 500 \$ Tirage 26 – Chèque de 500 \$	Bureau – Fondation Sainte-Croix/Heriot 1-1525, boulevard Saint-Joseph, Drummondville QC J2C 2E9	2 octobre 2025 10 h 15
6 novembre 2024 10 h 15	Tirage 27 – Chèque de 20 000 \$ Tirage 28 – Chèque de 1 500 \$ Tirage 29 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 30 – Chèque de 500 \$	Bureau – Fondation Sainte-Croix/Heriot 1-1525, boulevard Saint-Joseph, Drummondville QC J2C 2E9	6 novembre 2025 10 h 15



- 12. Les prix doivent être réclamés aux bureaux de la Fondation Sainte-Croix/Heriot en communiquant au 819-478-6467.
- 13. Les gagnants de LOTO FONDATION consentent à ce que leur nom, leur photographie, image, voix, déclaration relative au prix et lieu de travail soient utilisés à des fins publicitaires, d'information ou de communication, sans autre contrepartie financière.
- 14. Chaque billet, au nombre de 1 250, donne le droit de gagner plus d'une fois, les billets gagnants seront remis dans la boite pour les autres tirages.

 Par contre, un seul et même billet ne peut gagner qu'une seule fois dans un même mois.
- 15. Les billets non vendus à la date du 1er tirage seront en vente jusqu'au 5 novembre 2024 23 h 59 au cout de 150 \$.

Conditions générales

- 16. Selon les politiques de l'Agence du revenu du Canada, aucune partie du cout du billet de loterie ne constitue un don. Par conséquent, la Fondation Sainte-Croix/Heriot ne peut émettre de reçu pour déduction fiscale pour la vente d'un billet de tirage de LOTO FONDATION.
- 17. Tout conflit sera soumis au conseil d'administration qui demandera, si nécessaire, un avis à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux afin de prendre une décision.
- 18. Les profits de LOTO FONDATION 2024 serviront au projet majeur de modernisation des installations de santé.
- 19. Pour obtenir des billets ou des renseignements, vous pouvez communiquer avec Magalie Perreault au 819-478-6467 poste 8.
- 20. En participant ou en tentant de participer à la présente loterie, toute personne dégage de toute responsabilité le CIUSSS MCQ et la Fondation Sainte-Croix/Heriot et ses représentants, leur agence de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants de toute responsabilité et de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation à la loterie.
- 21. Le participant à LOTO FONDATION 2024 de la Fondation Sainte-Croix/Heriot reconnait avoir pris connaissance des règlements, en comprend les modalités et confirme son admissibilité.